

N° 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17e) pour son ouverture au public - Convention de mise à disposition

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R. 123-39 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en Conseil de Paris 2024 DEVE 78

Vu le projet de convention de mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17ème) pour son ouverture au public ;

Vu le plan annexée en pièce jointe au projet de convention de mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17ème) pour son ouverture au public

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif au projet de convention de mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17e) pour son ouverture au public.

Délibère

Article 1

Autorise la Directrice Générale du CASVP à signer avec la Ville de Paris la convention de mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris à la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17ème) pour son ouverture au public

Article 2

La convention est prévue pour une durée de dix ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Article 3

La mise à disposition est prévue à titre gratuit.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

A stylized, handwritten signature in blue ink, featuring a large, prominent loop at the top and a series of smaller, connected loops below it.

Léa FILOCHE